



COMMISSION DES FINANCES

Rapport (public)
de la séance du jeudi 2 novembre 2023 à 19h
Salle du Conseil municipal

Présent-e-s :	M. Daniel MUSCIONICO (Président) Mme Sophie BRAND Mme Andrea EHRETSMANN M. Laurent PECCOUD M. Raphaël RAPIN M. Albert SIROLLI M. Charles VINZIO (remplaçant)	
	M. Éric ANSELMETTI M. François JACCARD M. Charles LASSAUCE	Maire Adjoint Secrétaire général
Excusé :	M. Christophe BAUMBERGER	Adjoint
Invité :	M. Raphaël CONTI	Comptable

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023**
3. **Suite de l'examen du budget 2024**

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous.

1. **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023**

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023 est approuvé à la majorité (5 voix pour, 1 abstention).

3. **Suite de l'examen du budget 2024**

Le Maire annonce en préambule que la commune se retrouve à nouveau avec un accident fiscal et passe ainsi le cap des 20 mio de revenus. C'est une excellente nouvelle pour Corsier, dont le centime additionnel est désormais à environ Fr. 600'000.- (contre une valeur de Fr. 170'000.- il y a quelques années).

Compte tenu de ces éléments, l'Exécutif propose de baisser de 2 points le centime additionnel pour 2024, ce qui représentera une diminution de 1,2 mio des revenus fiscaux. Il ne faut néanmoins pas oublier que la pyramide fiscale de Corsier est précaire. Si la commune revenait à ses revenus initiaux, comme il y a trois ans, le centime additionnel devrait être augmenté de 6 points pour compenser cette baisse consentie en 2024. Le

message de l'Exécutif est donc un optimisme prudent, puisque l'on ne sait pas de quoi demain sera fait.

M. Ch. Lassaue commente brièvement les indicateurs fiscaux communaux ainsi que les informations fiscales actualisées en précisant que l'ensemble de ces éléments sont sous embargo jusqu'au 15.11.2023, la Conseillère d'État ne les ayant pas encore communiqués officiellement.

Concernant les informations fiscales pour l'établissement du budget 2024 et la projection des comptes 2023, les informations à disposition pour l'année 2022 sont encore très incomplètes. Par conséquent, les correctifs 2022 ont une valeur indicative et doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Comme l'a dit le Maire, la valeur du centime atteint presque Fr. 600'000.-, tant dans les comptes 2023 que le budget 2024.

Les indicateurs fiscaux communaux n'apportent pas de commentaires particuliers, si ce n'est qu'ils reflètent la situation 2021 et évolueront encore de manière très significative l'année prochaine où les contribuables les plus importants représenteront entre 75 et 80 % des revenus de Corsier. La pyramide fiscale de la commune s'avère potentiellement très fragile.

Un commissaire souligne que ce résultat aura aussi pour conséquence une réévaluation à la hausse de la péréquation. La commune n'était pas dans une posture défavorable, avant les accidents fiscaux évoqués, puisque les budgets d'investissement étaient calqués sur la situation antérieure. Cette nouvelle réalité pourrait peut-être permettre de procéder à des amortissements complémentaires ou d'envisager d'autres investissements sans pour autant perdre de vue la fragilité de cette pyramide fiscale.

La commission a pris note de la proposition de l'Exécutif d'intégrer dans le budget 2024 une baisse de 2 points du centime additionnel, étant rappelé que la commune avait déjà procédé à une diminution de 1 centime additionnel sur le budget 2023.

Les commissaires passent en revue les écritures budgétaires supplémentaires suite à la première revue du 12.10.2023. Ci-après les remarques ou commentaires qui ressortent de cet examen.

0110.000.30000.00 – Indemnités CM

Sur une question, **le Président** rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer le mode de calcul de la rémunération des élus. Des modèles avaient été évoqués lors de la présentation du nouveau règlement du Conseil municipal, mais aucune décision formelle n'a encore été prise.

M. Ch. Lassaue ajoute que cette estimation se fonde sur l'hypothèse d'un premier jeton fixe, puis de majorations en fonction de la durée (entre 1h30 et 1h44 : Fr. 150.- ; jusqu'à 2h15 : Fr. 200.- ; jusqu'à 3h : Fr. 250.- ; au-delà de 3h : Fr. 300.-). Selon la projection basée sur les quatre premiers mois de l'année 2023, cela représenterait 25 % de rémunération globale supplémentaire, d'où cette augmentation budgétaire de Fr. 10'000.-.

Un commissaire trouverait judicieux de soumettre un mode de calcul au Conseil municipal.

Le Président et M. Ch. Lassaue prépareront une présentation du mode de calcul tel qu'évoqué ci-dessus en complément au budget 2024 pour la séance du Conseil municipal.

0290.000.31100.00 – Acquis.meubles/app.bureau

Acquisition et installation d'un Compactus (estimation de Fr. 20'000.-) : bien que l'administration ait fait un gros travail sur ses archives, il y a trois ans, un peu plus d'espace de stockage est devenu nécessaire. Le petit local situé au sous-sol, vers la cafétéria, n'est pas adéquat pour les archives compte tenu de la présence de conduites d'eau.

Les lignes 9 à 19, toutes liées aux revenus fiscaux, tiennent compte des dernières estimations et de la diminution du centime additionnel (de 34 à 32 ct) proposée par l'Exécutif, précise

M. Ch. Lassaue.

7900.000.31320.30 – Honoraires d'accompagnement

Un certain nombre de modifications de zone (MZ) étaient prévues dans le PDCom, notamment autour de l'école et vers le local voirie (chemin de Pré-Puits). Le Conseil municipal ayant entre-temps adopté le PDCom par voie de résolution, ce budget de Fr. 120'000.- permettra de réaliser les études qui devront in fine être adoptées par le Grand Conseil, explique **M. Ch. Lassaue**.

1110.000.31300.90 – Prestations de tiers-Sécurité

Il faut rappeler les récents allez-retours avec la CTSM concernant la sécurité, d'où cette demande de Fr. 100'000.- supplémentaires.

Un commissaire ajoute que la CTSM a relevé la présence insuffisante de la police municipale (0,5 EPT) sur le territoire communal et souhaiterait réfléchir à la façon d'y suppléer, peut-être en revoyant le contrat de la société de sécurité. Ce montant découle également de diverses informations récentes : abri PC, quai de Corsier, demandes de l'APEC, centralité villageoise.

M. R. Conti confirme que le budget sécurité est passé de Fr. 100'000.- à Fr. 200'000.-.

Dont Fr. 65'000.- fixes liés au contrat de Protectas dans le cadre du marché public, complète **M. Ch. Lassaue**.

0290.000.31100.00 – Acquis.meubles/app.bureau

M. F. Jaccard explique que la commune a acquis certaines œuvres d'art, depuis le début de la législature, afin d'égayer notamment la mairie. L'Exécutif propose de prévoir une ligne dédiée (budget de Fr. 3'000.-).

Crédit budgétaire supplémentaire 2023

M. Ch. Lassaue annonce qu'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 58'000.- sera soumis au Conseil municipal lors de sa prochaine séance pour l'acquisition d'un petit tracteur. Celui-ci était inclus dans le budget 2024, mais la commune aurait la possibilité de l'acquérir plus vite, auquel cas ce montant serait déduit du budget 2024. Aucun commissaire ne s'oppose à ce crédit budgétaire supplémentaire 2023 de Fr. 58'000.-.

Crédits budgétaires supplémentaires 2024

Une commissaire explique que la CSSC auditionnera prochainement Trois-Chêne Emploi et pourrait solliciter un crédit budgétaire complémentaire 2024 afin d'offrir cette prestation aux Corsiérois en recherche d'emploi. Un crédit complémentaire sera demandé quand nous connaîtrons le coût d'un contrat de prestation avec cette structure.

M. Ch. Lassaue indique qu'un travail important de passages de caméras a été effectué en 2023 dans toutes les canalisations. Les résultats complets n'étant malheureusement pas encore connus, il n'a pas été possible de chiffrer les travaux qui pourraient s'avérer nécessaires en 2024. Le budget de Fr. 50'000.- pourrait évoluer courant 2024 et une demande complémentaire être soumise rapidement au Conseil municipal.

De plus, la CUCP a évoqué hier soir les subventions énergétiques communales relatives au programme SIG d'accompagnement des propriétaires (PAC et panneaux photovoltaïques). À l'unanimité, la CUCP a préavisé favorablement la mise en place de ce programme. Selon une rapide évaluation, le budget à la charge de la commune oscillerait entre Fr. 50'000.- et Fr. 100'000.- pour le programme d'accompagnement. Une demande complémentaire sera certainement soumise au Conseil municipal durant le premier trimestre 2024.

Sur une demande de précision, **M. Ch. Lassaue** explique que chaque propriétaire pourra bénéficier d'une expertise dédiée et d'un accompagnement personnalisé. Une partie de ces coûts est prise en charge par les SIG, l'autre par la commune.

Cela dans l'idée de subventionner par la suite les différentes interventions en parallèle des

subventions cantonales et fédérales, ajoute un commissaire. La CUCP devra déterminer les types de subventions ainsi que les pourcentages et rédiger un règlement ad hoc.

Sa préopinante indique qu'une séance conjointe CUCP/CAEDD sera convoquée.

Sur une question, un commissaire explique que le programme Eco21 porte sur les PAC et panneaux photovoltaïques. Les élus souhaiteraient offrir un panel le plus large possible à l'ensemble des propriétaires de Corsier. La réflexion se poursuivra.

En dehors de ce budget d'accompagnement, les subventions devront faire l'objet d'un règlement approuvé par le Conseil municipal et d'un crédit d'investissement non pas avec une échéance annuelle, mais sur 2, 3 ou 4 ans au fur et à mesure de l'aboutissement des projets, ajoute **M. Ch. Lassaue**. Le Conseil municipal aura toute latitude de voter ultérieurement un crédit complémentaire.

Selon les premières estimations, le montant pour l'accompagnement serait de l'ordre de Fr. 700.-/habitant intéressé par une PAC et de Fr. 1'300.-/habitant intéressé par des panneaux photovoltaïques, complète le commissaire.

Comptes de résultat 2023-2024

M. R. Conti confirme que toutes les écritures complémentaires étudiées ci-dessus, ainsi que la baisse de 2 points du centime additionnel, ont été incluses dans ce document.

Un commissaire, qui trouve cette diminution du centime additionnel quelque peu timorée, aurait pour sa part suggéré une réduction de 3, voire 4 points.

Son préopinant souligne l'importance de garder à l'esprit la situation antérieure aux accidents fiscaux déjà évoqués et de faire preuve de prudence.

M. R. Conti indique que le résultat excédentaire permettra à la commune de couvrir ses investissements futurs, qui seront conséquents. Si la situation venait à s'inverser, la commune se retrouverait dans le pire des cas à l'équilibre et pourrait couvrir ses charges d'exploitation.

Selon un commissaire, un centime additionnel favorable pourrait attirer d'autres gros contribuables à Corsier.

Sur le plan purement financier, un autre accident fiscal pourrait inverser drastiquement la situation en engendrant un excédent de charges qui contraindrait alors la commune à augmenter le centime additionnel, souligne **M. R. Conti**. À l'heure actuelle, les charges sont maîtrisées.

Le Maire explique que l'Exécutif rencontrera comme chaque année les économistes de l'AFC. Le centime additionnel n'a pas d'incidences sur les quelques gros contribuables de Corsier et une réduction plus marquée n'en attirerait pas d'autres.

M. Ch. Lassaue ajoute qu'avec 32 centimes additionnels, Corsier se situera au 6^e rang des communes, la plus basse étant à 25 ct.

Sur une demande de précision, **M. R. Conti** indique que la péréquation intercommunale s'élève à 3,4 mios dans le budget 2024 sur la base des revenus 2022. Le taux de 3 % passera, en 2025, à 3,5 % (estimation selon les chiffres actuels : 6 mios).

Un élu demande comment répartir l'excédent de revenus de 9 mios annoncé sur le budget 2024.

En réduisant les emprunts sur tous les investissements prévus par le plan quinquennal, qui seront conséquents, répond **M. R. Conti**. Ces fonds permettront de réduire l'emprunt, qui devait être d'environ 45 mios. Une baisse plus importante du centime additionnel engendrerait une charge financière annuelle supplémentaire de 1 à 1,5 mio.

M. F. Jaccard rappelle qu'en dehors de l'agrandissement du NGS, d'autres gros investissements sont prévus à moyen terme : villa Hoffman, nouvelle centralité villageoise,

piétonnisation du quai. Ces fonds permettront à la commune d'y faire face. Une trop forte diminution du centime additionnel ne serait pas, selon l'Exécutif, un bon signal donné à la population, car la commune pourrait par la suite être contrainte de l'augmenter à nouveau.

Le groupe PLR allait proposer cette baisse du centime additionnel, est-il indiqué.

Le Maire relève que 1 ct représente environ Fr. 60.- à Fr. 70.- pour un Corsiérois, soit une diminution d'impôts relativement faible ; une réduction supérieure aurait surtout un impact psychologique. Le budget 2024 tel que présenté permettra à la commune de concrétiser les réalisations et investissements prévus et de continuer à faire évoluer le village tout en garantissant à la population cette continuité des services offerts.

Un commissaire demande s'il ne faudrait pas saisir l'occasion de ces bons résultats pour relancer la fondation pour le logement.

Cette dernière travaille sur l'éventualité d'une acquisition future qui n'est pas encore d'actualité, répond **le Maire**.

M. Ch. Lassaue ajoute que le PLQ dont il est question n'est pas encore sorti des méandres de l'État. Il espère que ce dernier pourra être présenté aux autorités et à la population lors du premier trimestre 2024. Les parcelles déjà acquises feront l'objet d'un projet global conduit par la fondation lorsque les opportunités se présenteront. Mais doter maintenant la fondation serait prématuré. Un autre élément à prendre en compte par rapport à la baisse du centime additionnel, c'est la philosophie d'un impôt relativement équitable sur l'ensemble des communes genevoises.

L'Exécutif préfère être très prudent, conclut **M. F. Jaccard**.

Sur une nouvelle question concernant les futures péréquations intercommunales, **M. R. Conti** explique que la commune n'a pas d'autre choix que d'attendre la clôture des comptes, en juin 2024 ; l'AFC communiquera alors l'estimation pour Corsier.

Lors du bouclage des comptes 2023, le SAFCO autorisera la commune à provisionner afin de tenir compte du décalage de deux ans, ajoute **M. Ch. Lassaue**.

M. R. Conti répète que la commune ne dispose d'aucune estimation, à l'heure actuelle, la péréquation intercommunale étant beaucoup trop volatile.

Ci-après résumés les éléments saillants du budget 2024 :

- les charges, qui sont maîtrisées, ont été étudiées dans le détail et permettraient même de faire face à un éventuel revers de fortune ;
- l'excédent de revenus d'environ 9,8 mio permettra d'assurer les investissements futurs ;
- l'Exécutif propose une baisse de 2 points du centime additionnel (soit 1,2 mio déjà intégré dans le compte de résultat) ;
- les prévisions et estimations concernant la péréquation intercommunale évolueront encore, ce qui aura un impact sur le compte de résultat tel que présenté.

À l'unanimité (6 voix), la commission préavise favorablement le projet de budget 2024 tel que présenté.

Un élu remercie MM. R. Conti et Ch. Lassaue, tous les collaborateurs impliqués dans la préparation du budget 2024, ainsi que l'Exécutif qui maîtrise les charges.

Le Maire remercie la commission pour sa confiance.

En l'absence d'autres divers, **le Président** remercie les membres de la commission et lève la séance à 20h15.

Rapport : E. Maia